Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 19/01/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ana MIRANDA DE LAGE (PSE, E), le Parlement Européen se félicite de la communication de la Commission et souscrit à la stratégie exposée dont l'objectiffinal consiste à établir une association politique et économique entre l'Union et le Chili. Ceci devrait se faire par : -la négociation d'un accord impliquant un dialogue politique plus intense, -le renforcement de la coopération commerciale et un rapprochement des normes de nature à faciliter les échanges afin de préparer la libéralisation progressive et mutuelle du commerce et des services dans le respect des règles de l'OMC et de la sensibilité de certains produits, -la promotion des investissements réciproques, -une coopération plus étroite dans les domaines actuellement couverts par l'accord de coopération toujours en vigueur et l'extension de la coopération à de nouveaux secteurs. Le dialogue politique devrait être institutionnalisé par ce nouvel accord parallèlement au renforcement du dialogue économique et commercial et des mécanismes de règlement des différends. Le nouvel accord avec le Chili devrait être accompagné d'un accroissement substantiel de l'aide financière destinée à ce pays afin de favoriser la coopération industrielle et technologique dans des secteurs comme l'environnement, les télécommunications et les technologies de l'information et de renforcer le rôle des ONG dans la promotion de la société civile. Parallèelement le Parlement se dit favorable à la participation de l'Union à des projets régionaux Chili-Mercosur et Chili-Pacte andin dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de l'environnement, ... A cette fin, il juge utile de définir un programme pluriannuel qui englobe les aides financées sur le budget communautaire et les prêts de la BEI. Enfin, le Parlement estime utile que le Chili participe à des programmes spécifiques de recherche aux conditions déjà définies avec les PECO.